

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

## Séance du Lundi 15 janvier 2018

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30.

Mr Olivier Patain est désigné secrétaire de séance.

### **Membres présents**

Roger Bernigaud, Jean-Philippe Campagnani, Laurent Desroches, Jean Caron, Bernard Grillet, Jean-Pierre Grillet, Yannick Guerin, Emilie Merle, Catherine Philippe, Olivier Patain, Elisabeth Ponsot, Madeleine Thourault.

**Membres absents excusés** : Nadège Renaud qui donne pouvoir à Catherine Philippe ;  
Isabelle Lemoine et Marilyne Meunier.

**Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.**

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 Décembre 2017 ;
- Urbanisme : aménagement de la Route de Poisson ;
- Finances : admission en non valeur ;
- Affaires scolaires : aménagement rythmes scolaires ;
- Communauté de Communes Le Grand Charolais : modification des statuts pour l'exercice des compétences Transport à la Demande et SPANC ;
- Questions et informations diverses.

**Mme le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :**

- Modification de l'éclairage public de la rue des Peigneux.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de la délibération.

## **Approbation du compte rendu de la réunion du 04 décembre 2017 :**

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Une faute d'orthographe est corrigée avant approbation.

**Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.**

## **Urbanisme : aménagement de la Route de Poisson**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la route de Poisson et l'informe que celui-ci nécessite l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques. Ces travaux doivent être effectués préalablement à l'aménagement et sont réalisés par le SYDESL qui a transmis à la commune le chiffrage des travaux ainsi que le reste à charge pour la collectivité.

Les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication sont évalués à 31 000 € TTC dont 15 500 € à la charge de la commune (grâce au fonds de mutualisation auquel la commune adhère).

Ceux relatifs à l'enfouissement des lignes électriques restent à confirmer, il s'agirait d'un montant total d'environ 13 700 € restant à charge de la commune.

Ce projet d'enfouissement nécessite la signature d'une convention avec le SYDESL.

Mme le Maire demande aux conseillers leur approbation pour signer la convention et participer au coût des travaux.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention avec le SYDESL et donne son accord pour participer aux frais des travaux à hauteur de 50% concernant l'enfouissement du réseau de télécommunication. Pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public, un accord de principe est donné, le montant définitif restant à valider avec le SYDESL.

Mme le Maire informe le conseil que la déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le busage du fossé va prochainement être déposée auprès de la police de l'eau, le cabinet Ingepro ayant transmis les documents.

Il est demandé si le SYDESL profitera de cet enfouissement pour installer les gaines de la fibre. Ce n'est pas précisé sur les documents transmis, la question sera posée au SYDESL.

Mme le Maire ajoute que la signature de l'acte d'achat a eu lieu le 22 décembre dernier, la commune est donc propriétaire des accotements depuis cette date.

### **Finances : admission en non valeur**

Mme le Maire présente au conseil un document produit par la Trésorerie de PARAY-LE-MONIAL dans lequel le trésorier expose qu'il n'a pu recouvrer des titres de cantine/garderie concernant 4 familles pour l'année 2016, pour un montant total de 56.60 €.

Elle demande aux conseillers, au vu de la somme, d'approuver l'admission en non-valeur de ces sommes. L'ensemble des conseillers donne son accord.

Mme le Maire ajoute qu'un suivi des impayés sera fait tous les 2 ou 3 mois afin de relancer les familles au nom de la commune, pour avoir plus d'impact.

Elle propose au conseil de fixer une date de commission « finances » pour travailler sur le compte administratif 2017. La date retenue est le 12 février à 20h30.

### **Affaires scolaires : aménagement rythmes scolaires**

Mme le Maire donne la parole à Mme Catherine Philippe, adjointe au maire, pour faire un retour sur l'enquête relative à l'organisation de la semaine d'école pour la rentrée de septembre 2018.

Mme Philippe rappelle qu'une enquête à destination des familles avait été proposée lors du conseil de décembre. Après dépouillement, voici les résultats :

Sur 90 familles questionnées, 52 ont répondu :

- Maintien des rythmes actuels sur 4 jours et demi : 18 familles ont répondu OUI (34.6%) contre 34 qui ont répondu NON (65.3%).
- En cas de retour à la semaine de 4 jours cela pose-t-il des problèmes d'organisation : 16 familles ont répondu OUI (30.7%) contre 27 qui ont répondu NON (51.9%).
- Besoins en matière de mode de garde :  
Mercredi matin : 16 familles (30.7%) ;  
Horaires : 4 familles (7h30/12h30), pas d'horaires spécifiques pour les 12 autres familles.

Mme le Maire ajoute qu'un travail devra être fait dans les 6 mois sur une réflexion sur la possibilité d'offrir un mode d'accueil des enfants le mercredi matin, soit avec les communes

voisines soit avec la communauté de communes, car certaines familles vont rencontrer des difficultés pour la garde de leurs enfants.

Mme Philippe explique également qu'un conseil d'école extraordinaire a eu lieu en décembre, le compte rendu devait être envoyé à l'Education Nationale avant le 31 décembre, ce qui a été fait, sachant que les nouveaux horaires devaient être proposés, mais ils seront à affiner avec les professeurs des écoles. Les horaires pourraient être les mêmes qu'avant la réforme. L'Education Nationale décidera seulement en Mars si le changement est accepté ou pas.

A priori, les professeurs des écoles préféreraient un nombre d'heures plus important le matin car les enfants sont plus assidus. Mais il resterait la problématique du bus du matin, de la cantine, et quid des parents qui ont des enfants en maternelle et au primaire avec des horaires différents ?

Mme le Maire ajoute que les enseignants ont été formés aux tablettes, une date sera fixée pour informer officiellement de la mise en place de ces nouveaux outils.

### **Communauté de Communes Le Grand Charolais : modification des statuts pour l'exercice des compétences Transport à la Demande et SPANC**

Mme le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire Le Grand Charolais a décidé le 18 décembre dernier d'engager une modification de ses statuts visant à exercer les compétences SPANC et Transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Un travail d'harmonisation des modes de fonctionnement est en cours pour le transport à la demande, notamment sur les jours d'utilisation du transport à la demande et les modalités de gestion du dispositif ainsi que pour la compétence SPANC où la gestion est assurée désormais sur l'ensemble du territoire en régie directe via le service de la Communauté de Communes.

Cette modification statutaire doit être, comme la législation le demande, approuvée par délibération de la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les 3 mois suivant la notification.

L'ensemble des conseillers délibère favorablement à la modification des statuts de la Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC).

Mme le Maire transmet aux conseillers municipaux le contenu de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil communautaire qui s'est déroulée le 18/12/2017, elle détaille les différents sujets délibérés lors du conseil communautaire.

Une délibération a été votée par la CCLGC sur la mutualisation des services de Berger Levraut. Le mode de calcul a été transmis aux communes, les montants sont répartis en fonction du nombre d'habitations par commune.

Une autre délibération de la CCLGC a été votée sur l'ACTP (attribution de compensation) , les montants restent les mêmes en 2018 sous réserve d'autres prises de compétences dans l'année qui peuvent avoir un impact sur les sommes transférées.

Mme le Maire informe le conseil que l'Aventure Cultur'Raid organisée par la communauté de communes aura lieu sur ST Yan le 16/06/2018. L'objectif de cette manifestation est de proposer un parcours à des équipes constituées de jeunes de 11 à 16 ans accompagnés d'adultes sur un parcours mêlant différentes activités à dimension sportive, ainsi que des activités pour les plus jeunes à partir de 5 ans. Cette action se développera en partenariat avec une association, vraisemblablement l'association sportive Varenne St Yan. Le centre de la manifestation sera le secteur du stade et de la salle polyvalente.

### **Modification de l'éclairage public de la Rue des Peigneux**

Madame Le Maire passe la parole à M. Jean Caron, adjoint au maire, qui fait part au Conseil Municipal du projet de modification d'éclairage public de la Rue des Peigneux concernant le dossier n° 491113\_EP9, transmis par le SYDESL, et proposant de supprimer le poste « L'étang Magny », commande H, référence 12127351595066, pour le remplacer par le poste «Les Peigneux », commande L, référence 1216944451190.

Le poste de la rue des Peigneux aura une puissance qui passera de 540 Watts à 630.

L'ensemble des conseillers accepte la modification de ces postes et délibère favorablement.

### **Questions et informations diverses :**

#### **1/Bâtiment**

##### **1 /a : Salle ancienne cantine**

Mme le Maire informe le conseil de l'information reçue de la DDT de Saône-et-Loire suite au dépôt du permis de construire nécessaire pour la rénovation de la salle. Le délai d'instruction est porté à 5 mois en raison de la proximité de la borne routière et de déclaration d'accessibilité liée au bâtiment accueillant du public. Mme le Maire propose au conseil de porter le démarrage des travaux à septembre 2018 pour permettre aux délais légaux de se réaliser et permettre la location sur le printemps et l'été 2018, période de forte demande. Le conseil accepte cette proposition.

##### **1/b : Groupe scolaire**

Mme le Maire informe le conseil que la demande de subvention dans le cadre du dispositif Effilogis est réalisée.

### 1/c : Salle socio

Mme le Maire passe la parole à Mme Thourault, adjointe au maire, qui fait part d'une problématique d'humidité dans la salle. En mai, un décollement des plinthes avait déjà été signalé, Mme Thourault s'est rendue sur les lieux avec le carreleur, les plinthes et la toile de verre se décollent. Le carreleur pense que cela provient de l'humidité du sol et qu'il n'y aurait pas de fuite. Avant les travaux, il y avait un parquet avec un vide sanitaire en dessous, qui permettait peut-être l'aération du sol, sachant également que la VMC fonctionne perpétuellement. Mme Thourault ajoute qu'il faudra donc démonter une partie du placo pour voir l'ampleur des dégâts, elle contactera le maître d'œuvre.

### 2/ Assainissement

Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue en présence du cabinet Secundo et du Conseil départemental pour envisager le passage du réseau d'assainissement collectif sous la voie verte. Les négociations avec les propriétaires des parcelles sont toujours en cours.

Un dysfonctionnement de la turbine d'aération sur la STEP va cependant nécessiter des travaux cette année car la perturbation sur le fonctionnement de la station est important et ne permet pas de remplir les obligations réglementaires nécessaires. Le RDV pour la remise de devis est fixé à mercredi 17/01.

### 3/ Accueil de stagiaire

Une stagiaire sera accueillie sur le secteur administratif à compter du 08/02 pour une durée de 6 semaines. Après une période de découverte des différentes missions exercées, différentes tâches lui seront confiées autour de la communication avec une implication dans la préparation de la prochaine lettre d'infos, du classement ainsi que différentes tâches administratives.

### 4/ Projet d'implantation d'un parc photo voltaïque sur la plateforme aéronautique

Mme le Maire informe le conseil du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la plateforme aéronautique. Ce projet est à l'initiative du SYAB qui gère la plateforme aéronautique. Un certain nombre d'autorisations est nécessaire à la réalisation du projet. La société qui souhaite investir sur ce projet organise une réunion publique le jeudi 08 Février à 18H30 à la salle socioculturelle, place du 31 août.

### 5/ Informations diverses des conseillers :

- Jean Caron informe que le chantier Route de la varenne,(enfouissement des réseaux) est terminé.

- Bernard Grillet a été invité par le Syndicat des eaux, pour une visite du SYDESL et du SDIS.
- Jean-Pierre Grillet informe que le compteur des visites sur le site internet de la commune a été provisoirement désactivé, en effet, des fenêtres intempêtes qui s'ouvriraient lors de la consultation du site, proviendraient du compteur. Monsieur Habibi de E-bourgogne fera une proposition de remplacement. M. Grillet propose de modifier le fond d'écran du site et de mettre une photo de Saint-Yan, l'assemblée donne son accord.
- Bernard Grillet a été contacté par un habitant qui a un problème de débit internet. Orange lui aurait dit que la commune pouvait mettre un adaptateur pour améliorer le débit. ORANGE sera consulté pour connaître cette procédure.
- Jean-Philippe Campagnani a rdv Mercredi prochain pour finaliser le Plan de Sauvegarde Communal. Il faudra prévoir des sommes en investissement dans le budget 2018.
- Un groupement de commande va vraisemblablement être réalisé par la CCLGC concernant l'acquisition de défibrillateurs, la commune de Saint-Yan y participera et un recensement des lieux à équiper sera fait. Pour mémoire, la commune est dotée d'un défibrillateur mobile.

Date des prochains conseils municipaux : lundi 05/03 pour vote du Compte Administratif puis mardi 10/04 pour vote du Budget 2018.

Date commission « communication » : mercredi 21/02 à 20h30

Mme Le Maire clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,